

COMPTE RENDU SIMPLIFIE de la REUNION DU 14/06/24

Affectation du résultat 2023 – budget général

Cette délibération annule et remplace la délibération précédente.

Section de fonctionnement

- Année 2022 excédent	413213,80
- Virement à la section d' Investissement	190748,57
- Année 2023 excédent	190812,90
Résultat année 2023	413278,13

Section d' investissement

- Année 2022 déficit	189589,45
- Année 2023 déficit	29436,27
- Résultat déficit total	219025,72

Restes à réaliser

- Dépenses année 2023	36027,94
-----------------------	----------

Après délibération, le Conseil Municipal vote les affectations des résultats suivants :

- Compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé :	255053,66
- Compte D001 résultat d' investissement :	219025,72
- Compte R002 résultat de fonctionnement reporté :	158224,47

Vote d' un budget supplémentaire commune

Ce budget correspond à la modification de l' affectation des résultats. Les comptes mouvementés sont les suivants :

- Dépenses de fonctionnement compte 023 : virement à la section d' investissement : -12329,00
- Recette de fonctionnement compte 002 : résultat de fonctionnement reporté : -12329,00
- Recette d' investissement compte 021 virement de la section de fonctionnement : -12329,00
- Recette d' investissement compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : + 12329,00

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire tel que présenté.

Travaux de voirie programme de voirie communale et intercommunale – validation de devis supplémentaires et modifications de montant pour certains chantiers.

Après réception des devis définitifs, il faut rectifier les montants suivants :

- VC La Roche ancien montant 4657,00 euros HT nouveau 4865,00 euros HT
- VC Le Chouan « « 1696,50 « « 1653,00 «
- VC La Verdochère « 4560,00 « « 4494,00 «

Le montant global des travaux de TPPL s' élève maintenant à 78979,66 euros HT soit 94775,00 euros TTC.

De plus, le trottoir de l' entrée de la salle polyvalente et devant les containers de tri est très dégradé. L' entreprise TPPL a fait un devis pour un montant de 9264,65 euros HT soit 11153,58 euros TTC.

Le Conseil Municipal après délibération accepte l' ensemble de ces devis